

Q. Je suppose que ces personnes sont celles qui voudront profiter des avantages que vous offrez? R. Voici ma proposition: Le gouvernement fédéral dépense, chaque année quelques cent milliers de piastres pour la publication de brochures et le salaire d'agents. Je voudrais demander à M. Pope: "Pouvez-vous distraire telle somme du crédit voté, et la dépenser conformément à notre projet, ou suivant que le décidera le bureau de direction que nous avons nommé."

Par M. Trow:

Q. Ne serait-il pas mieux pour vous de faire un choix judicieux de vos articles et d'en former une brochure, à la fin de chaque année, et ensuite de prendre des arrangements avec le département pour en distribuer un certain nombre d'exemplaires, une fois l'an, au lieu de distribuer le journal tous les mois? R. Vous voyez, sans doute, que ma proposition représente un cours d'éducation se poursuivant chaque mois. C'est à peu près la même chose que lorsqu'on envoie un enfant à l'école. Si vous donnez des renseignements aux gens de mois en mois et d'année en année, ils se graveront mieux dans la mémoire, mais si vous ne les donnez qu'une fois l'an, ils s'effaceront plus promptement. Aucun homme ne saurait posséder à fond un sujet qu'il n'aurait le loisir d'étudier qu'à d'aussi longs intervalles.

Q. Si, avec des articles bien choisis, vous faisiez une brochure de volume ordinaire que le département se chargerait de mettre en circulation, ce serait excellent pour l'immigration de l'année prochaine. Une compilation semblable tirée à 200,000 ou 300,000 exemplaires et distribuée en vue de l'immigration de l'an prochain, pourrait facilement être répandue dans ce pays et dans la mère-patrie? Une feuille mensuelle doit être dispendieuse? R. Assez dispendieuse. J'en ai fait l'expérience, personnellement.

Q. Vous dites que cela coûtera \$1 par année pour l'abonnement? R. Oui, environ 8 centins le numéro. Cela comprend le recueil des informations, loyer d'un local, etc. Si nous réussissons, nous nous proposons de porter le nombre de pages, de 3 à 48, ce qui lui donnerait d'autant plus de valeur, comme lecture. Au début, nous n'avions pas l'intention de demander un sou à qui que ce soit, mais en examinant bien la question sous toutes ses faces, nous en sommes venus à la conclusion qu'il serait préférable, si la population des provinces de l'Est et de la mère-patrie désirait obtenir des informations sur le Manitoba et le Nord-Ouest, de lui demander un prix d'abonnement, et nous avons pensé qu'on ne nous refuserait pas \$1 par an. Le fait de prendre un abonnement serait une preuve évidente qu'on désire au moins se renseigner sur le pays.

Par le président:

Q. Vous savez, je présume, que les compagnies de chemins de fer dans les États de l'Ouest qui ont des terres à coloniser, ont dépensé de fortes sommes pour faire de la propagande, et qu'elles répandent gratuitement tous les renseignements possibles dans les pays européens? Ne vous semble-t-il pas que nous devrions en agir de même? R. Permettez-moi de vous dire qu'il se publie à Saint-Paul une feuille appelée "The North West Monthly," dont le prix d'abonnement est d'une piastre par année, et dont le caractère est à peu près semblable à celui de notre journal. Il va sans dire qu'elle est largement subventionnée par les compagnies de chemins de fer et par les grands propriétaires qui spéculent sur les biens-fonds. Voici un article que j'ai extrait de cette feuille pour le tourner à l'avantage du Nord-Ouest canadien. Cet article a été très utile en nous permettant de démontrer la supériorité des lois canadiennes sur celles des États-Unis, au sujet des terres.

Q. Avez-vous attiré l'attention de la compagnie du Pacifique Canadien sur cette publication? R. Oui.

Q. L'a-t-elle approuvée ou aidée de quelque manière? R. Non. M. Van Horne a trouvé que notre journal viendrait en conflit avec les moyens d'action mis en jeu par la compagnie dans le même but. J'ai adressé quelques communications aux autorités de ce chemin, mais cette correspondance a été d'une nature telle que j'ai cru devoir la discontinuer et leur adresser une dernière lettre dans ce sens. M. Van Horne n'étant pas ici, je pense qu'il est de mon devoir de vous lire la correspondance échangée entre nous. Chacun doit comprendre que deux modes d'action tendant au même but ne doivent pas venir en conflit. J'ai d'abord adressé une lettre à M. Van